



Formulaire d'inscription et conditions – programme 2009-10

Un formulaire par enfant à retourner à la Bulle d'Air, ch. du Pommier 14, 1218 Gd-Saconnex, fax 022 788 36 26

J'inscris mon enfant à l'atelier suivant :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Eveil musical | <input type="checkbox"/> Musique et mouvement |
| <input type="checkbox"/> Musique | <input type="checkbox"/> Salsa des petits |
| <input type="checkbox"/> Piano <input type="checkbox"/> Flûte à bec <input type="checkbox"/> Guitare | <input type="checkbox"/> Danse africaine |

Lieu: Grand-Saconnex Petit-Saconnex – Villa Dutoit Carouge
 Nyon – Musée du Léman

Jour: _____ Heure: _____ Tranche d'âge: _____

Nom de famille de l'enfant: _____

Prénom de l'enfant: _____ fille garçon

Date de naissance jour: _____ mois: _____ année: _____

Nom complet du/de la représentant/e légal/e: _____

Adresse: _____

N° postal: _____ Lieu: _____ Pays: _____

Tél. privé: _____ portable mère: _____

prof.: _____ portable père: _____

autre: _____

E-mail: _____

mon enfant est nouveau mon enfant est inscrit à la Bulle d'Air depuis: _____

j'ai la carte Gigogne (prière de joindre une copie de la carte)

j'ai un autre enfant inscrit à la Bulle d'Air pour l'année 09-10, nom de l'enfant: _____

Lieu et date: _____

Signature du/de la représentant/e légal/e: _____

Par ma signature, je soussigné/e déclare avoir pris connaissance des conditions (page suivante) et m'engage à m'y conformer. Je confirme également que son enfant est au bénéfice d'une assurance RC et accidents.



Conditions

Comment s'inscrire

L'inscription se fait pour l'année et est valable pour les années scolaires genevoise et vaudoise en cours.

Le secrétariat vous renseignera sur les disponibilités des ateliers. L'inscription, qu'elle soit définitive ou en liste d'attente, se fait au moyen du formulaire qui se trouve sur www.labulledair.ch. Ce formulaire peut également être envoyé par le secrétariat sur demande. Une inscription par téléphone ou par messagerie n'est pas définitive.

L'inscription devient définitive une fois que le formulaire d'inscription signé est reçu par le secrétariat. Une confirmation ainsi qu'une facture seront alors envoyées.

Sans ce formulaire, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Les inscriptions sont prises tout au long de l'année dans la mesure des places disponibles.

L'enfant participe au même atelier toute l'année, sauf arrangement exceptionnel, afin de lui assurer une intégration harmonieuse.

Changement de situation

Tout changement de coordonnées (adresse électronique, téléphone, adresse privée, etc) est à annoncer au secrétariat dans les plus brefs délais.

Participation de l'adulte accompagnant

L'adulte accompagnant participe avec l'enfant jusqu'à l'atelier « 4/5 ans. »

Enfant handicapé

L'inscription d'un enfant avec un handicap se fait sur la base d'un entretien préalable des parents ou éducateurs référents avec la directrice de la Bulle d'Air.

Modalités de paiement

Le paiement des ateliers s'effectue trois fois par an, à chaque nouveau trimestre administratif.

Trimestres de paiement :

1. Du 7 septembre 2009 au 5 décembre 2009 pour Genève
et du 14 septembre 2009 au 5 décembre 2009 pour Nyon
2. Du 7 décembre 2009 au 20 mars 2010
3. Du 22 mars 2010 au 26 juin 2010

Une réduction de 10 % est accordée aux frères et sœurs d'un enfant inscrit (non-cumulable avec la carte Gigogne).

La carte Gigogne permet une réduction de 10% par enfant sur présentation de la carte.

En cas de difficulté financière des facilités de paiements sont envisageables.

Tarif des ateliers

Les tarifs en vigueur pour les ateliers se trouvent dans le programme ainsi que sur le site Internet. Le prix est dégressif en fonction de la date d'inscription en cours de trimestre.

La participation d'un enfant accompagnant exceptionnellement un autre enfant à un atelier est facturée CHF 25 (ou CHF 35 selon l'atelier), sous réserve de l'accord préalable de l'animateur.

Taxe annuelle d'inscription

La taxe d'inscription annuelle est de CHF 65 par famille. Elle est dégressive dès le 2^e trimestre pour les inscriptions en cours d'année. En cas de désistement cette taxe n'est pas remboursée.

Condition de désistement

Un désistement doit être annoncé par écrit (lettre, fax, ou message électronique) le plus tôt possible, mais au moins 15 jours avant le début du trimestre administratif suivant. Tout désistement hors délai sera facturé CHF 100.

Tout trimestre entamé est dû dans sa totalité, même si l'enfant n'a pas participé à l'atelier.



Absences

Pour des raisons d'organisation, toute absence d'un enfant – quel qu'en soit le motif – est à signaler au secrétariat avant l'atelier. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence du participant, sauf sur présentation d'un certificat médical pour l'enfant (ou l'adulte dans le cadre d'une formation adulte) justifiant une absence supérieure à 4 ateliers.

Séances d'essai

Dans le cas d'une inscription tardive, la Bulle d'Air permet une unique séance d'essai-découverte gratuite dès la rentrée des vacances d'octobre pour l'année en cours.

Elle ne peut avoir lieu que dans un atelier pouvant accueillir un enfant supplémentaire, par contre elle ne garantit pas cette place. En effet, toute inscription fixe, donc payée, est en tout temps prioritaire sur une séance d'essai.

Semaines portes ouvertes

La Bulle d'Air organise plusieurs fois par année des semaines portes ouvertes. Celles-ci ont lieu dans les 3 lieux et leurs dates sont publiées sur le site Internet.

Annulation d'un atelier

La Bulle d'Air se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre minimum d'enfants (4) n'est pas atteint ou pour toute autre raison indépendante de sa volonté. En cas d'annulation d'un atelier, celui-ci sera remboursé dans sa totalité.

Vacances et jours fériés

Les ateliers annuels n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires en vigueur dans le canton de Genève ou dans le canton de Vaud, ni pendant les jours fériés officiels (Jeûne genevois ou Jeûne fédéral, 1^{er} mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte).

Juillet 2009